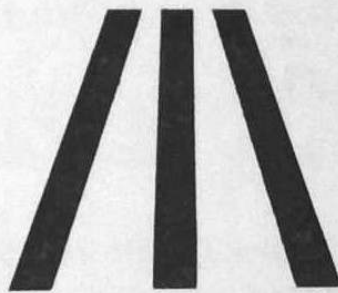


1964
Eilvet Trimiziad
Second Trimest.



Niverenn 37
Numéro 37

11 vet bloavezh - 11^e Année

An Tribann

DASTUMADENN DRIMIZIEK
SKOL-VEUR DROUZED, BARZHED
HAG OVIZION BREIZH (savet e 1899)

KRENNAD

Brezhoneg pe c'halleg, par Aldrig a Naoned	1
The Cornish Gorsedd	3
Broceliande la Celtique, par Ar Morvran. .	5
Marevezh "Preder", gant Goulven Pennaod.	6
Symbolisme en Broceliande, par Kalondan .	8
An diou Zelwenn, gand Roh-Vur	10
Le Droit Breton, par Ar Gourc'hi	12
Livres et Revues	17
Keleier	20

Revue trimestrielle

« Kerig ar Vro », La Vrière, LA CHAPELLE-SUR-ERDRE
(Loire-Atlantique)

Levriou e gwerzh e ti ar C'hoursez :

Chal ha Dichal, gant Ropezh ar Mason, brezhoneg hepken	5,00 F
divyezhek	6,00 F
Compte rendu de la visite des Gallois en 1947	1,00 F
François Vallée, par Roh-Vur	2,00 F
La Roche-Derrien, par Roh-Vur	5,00 F
Supplément au Dictionnaire Français-Breton de Vallée	5,00 F
Anciens numéros d'an Tribann, chacun	1,50 F
Grammaire Française et Grammaire Bretonne (étude de 20 pages), par Vallée et R. Le Roux	0,50 F
Notes de Grammaire Bretonne, par F. Vallée	0,50 F
Lidou Meur Gorsedd Breizh	3,00 F
Numéros anciens, nouvelle présentation	3,00 F

Prière d'ajouter 10 % pour frais de poste.

Les articles insérés n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas obligatoirement l'opinion du Gorsedd.

Abonnements et cotisations :

Abonnement ordinaire	10,00 F
Abonnement de soutien	15,00 F
Cotisation ordinaires	15,00 F
Cotisation de soutien	20,00 F
Bienfaiteurs, à partir de	50,00 F

Nos confrères n'ont que leur cotisation à payer naturellement. Toute cotisation ou tout abonnement versé compte à partir du 1^{er} janvier de l'année en cours. (C.C.P. "Gorsedd" 1907-81 Nantes.)

Le Gérant, directeur de la publication : P. LOISEL. - Dépôt légal 1964
Commission paritaire des papiers de presse n° 36 354.

BREZHONEG pe C'HALLLEG ?

Hor c'heneiled o chom e Breizh-Izel, dreist-holl ar re a zo e penn ar strolladoù sevenadurel, a zo anavezet mat ganeomp, Breizh-Uheliz, evel difennourien galonek ar brezhoneg. Ne welont ket ar stourm ma ne vez ket graet dre yezh ar Vro. Ha lakaet o deus, evel lod ac'h-anomp, ar galleg er-maez eus o ziegezh : kentan « akt a feiz » eus ar re a ren o buhez hervez o uhelvennad.

Kompren a reomp o youl start pa sonjomp e doareoù estlammus Breizh-Izeliz 'zo, lorc' enno, hag a flastr hag a voug an disterañ elfenn eus ene o Bro a vleugn en o c'hichen, fallakr ma 'z int evel loened gouez. C'hwec'h bloaz tremenet e Bro-Gerne o deus leusket roudoù don em spered pa 'm eus aesaet gant bec'h da lakaat ar brezhoneg em vuhez bemdeziek. Taolioù binimus, dispriz ha diseblanted o deus harzet alies va arakadennoù war-du va « advrezhonekadur ».

Hogen pa dreuzomp bevenn ar brezhoneg evit bezañ en ur rannvro ledanoc'h, gant ouzhpenn 1 500 000 a dud anni, penaos en em gemer ?

Amañ emañ ur boblañs n'he deus mui da sellout dichek ouzh ar yezh vroadel. Ne vez ket klevet nag en tier, nag er straedoù, nag er parkeier nemet gant unan bennak deut du-mañ da c'honid e vara. Aet eo yezh hon tadoù e danevelloù ha marvailhoù ar re gozhañ pa gontont eus an amzer-wechall. Chomet eo en ur ger bennak eus an drefoedachoù met den ebet a oar.

N'eus ket kasoni ouzh ar brezhoneg. En-eneb, bras eo keuz Nao-nediz zoken, da vezañ hep gouzout anezhi. » N'eo ket bet kelennet dimp, siwazh », « karout a rafen deskiñ », « n'omp ket gwir Vretoned, "Sots-Bretons" omp » a glevomp gant meur a zen. Hep awalc'h a feiz ha tapet gant soursioù o familh, o micher, ne raint netra daveti koulskoude.

Penaos diskouez d'an dud-se hent ar brezhoneg, mar n'eo ket dre ar galleg. Karantez ar yezh ne zeuio nemet dre ur garantez birvidi-koc'h evit Breizh. Meizet eo bet an ezhomm-se gant renerien « Ar Vro », brezhonegerien start ma 'z eus.

Evit kantadoù ha kantadoù hor c'henvroidi a Vreizh-Uhel deut da heuilhañ kentelioù, penaos derc'hel dezhi pa n'eus ket tu da gomz pe da glevout alies ar yezh ? Pet den en deus miret ar saozneg, desket e-pad tri bloaz er skolioù-etre, en e envor ? Ur gudenn eo, ur gudenn n'eo ket hini ar Breizh-Izelid diouiziekl en deus un « emgelc'h », da lavarout eo, un heklev endro dezhañ eus ar gerioù hag ar frazennoù e hellfe renkañ en e benn.



Les Bas-Bretons ne peuvent pas s'entourer des excuses des Hauts-Bretons. La langue est déjà en eux ou à portée de leur entendement. Ils ont l'esprit et la sensibilité des mots. Ils ne saisissent pas comme ceux qui ont acquis le français depuis plusieurs générations le sens exact, par exemple, de « triste », « fier », « dégoûdi », qu'il faut manier avec eux avec beaucoup de prudence, comme j'ai pu le constater en Basse-Cornouaille, lorsqu'un « Aotrou » s'exprimait dans le parler de l'Île-de-France.

Les mainteneurs acharnés de la langue bretonne se doivent de nuancer en Pays Gallo la légitime attitude qu'ils ont en pays bretonnant. Il ne faut pas que cette volonté de re-bretonniser aille jusqu'à étouffer la personnalité du Haut-Pays qui s'exprime toujours dans les arts populaires. On ne peut donner aux populations hautes-bretonnes la conscience de leur appartenance en leur imposant une authenticité bretonne de rechange.

Il y a de ce côté-ci de la Bretagne une substance bretonne qu'il faut savoir dégager d'un certain mélange, à la suite des Jean Choleau, des Florian Le Roy, des Adolphe Orain, des Jacques Pohier, des Noëlle Couillaud et combien d'autres. L'est du Pays a le plus urgent besoin de revues et de journaux culturels et d'élites capables de reprendre le flambeau de leurs illustres prédécesseurs.

Les Bas-Bretons, qui distinguent souvent mal entre les Marches d'une part, et le Pays Gallo d'autre part, n'ont pas une idée très nette de notre patrimoine. Et c'est notre faute... Seuls les Hauts-Bretons, qui se sont abreuvés aux sources de la Celtie, qui se sont pénétrés du génie de notre langue nationale — je veux dire le breton — peuvent en langue française redonner à leurs compatriotes le goût de leur terroir. C'est à eux de discerner ce qui est nôtre dans le fatras hétérogène que des folkloristes de bonne foi, mais à la culture bretonne discutable, ont recueilli et remis en honneur.

Le Gorsedd qui a médité, dans sa sagesse, l'action bretonnante et francisante des Commissions du regretté Institut Celtique, sait qu'il est la bonne voie respectueuse de cette union si difficile à obtenir, et la maintiendra.

Netra, na den na viro ouzhomp mont d'an Unvaniez !

Aldrig a NAONED.

THE CORNISH GORSEDD

The Cornish Gorsedd — GORSETH KERNOW — was founded in 1928. Or ought one to write « re-founded » ? for it is well known that the Celtic institutions, and the Celtic Church, were suppressed by Egbert (9th century) and disappeared after the campaign of Aethelstan (10th century).

And yet the idea of restoration was nourished by patriots. Henry Jenner, as Secretary of the short-lived **Cornu-Celtic Society**, was honoured in 1903 as bard « Gwaz Mikael » of the Gorsedd of Brittany. In the following year his famous work was published, the « Handbook of the Cornish Language ».

But it was not until the peace of 1918 that a body of supporters could be found who understood the purpose of a Gorsedd and these came from the « Old Cornwall » societies, a movement founded by R. Morton Nance. In August 1928, a nucleus of eight Cornishmen was initiated as Cornish bards by Archdruid **Pedrog** at Treorchy during the week of the National Eisteddfod. A month later, accompanied by **Elfed** (Dr J. Maurice Jones) and **Beili Glas** (Mr D. Rhys Phillips) the Archdruid installed **Gwaz Mikael** as Grand Bard « Gwas Myghal » of the Cornish Gorsedd. The site chosen was the most famous stone-circle in Cornwall that of Boscawen-en-Oon in the parish of Saint Buryan, as it is written in the ancient Welsh triad :

Tair Priforsedd Beirdd Ynys Prydain :

Gorsedd Beisgawen yn Nyfnwal

Gorsedd Caergeradog yn Lloegr

Gorsedd Bryn Gwyddon yng Ngymru.

Cornwall was part of the ancient Celtic kingdom of Dumnonia ; Caergeradog seems to be Old Sarum (Salisbury) and Bryn Gwyddon is Caerleon.

One order, that of bards, was decided on in 1928 until such time as the College might decide otherwise but although the Committee has discussed this there is still but one order. In 1932 bards were admitted who had shown proficiency in Cornish — not an easy task without dictionaries and students' books !

Two years ago we set up an examination board and three grades of examination ; the highest grade leads to election as bard.

Many famous places have been visited since 1928 — most of the ancient stone-circles ; Castle Dore associated with King Mark and

the Trystan story and also with St Sampson who sailed from Fowey to become Bishop of Dol; Kelly Rounds which is the Celliwig of King Arthur. We try to visit each « hundred » (cantrev) in turn.

The modern use of the Gorsedd is rather like that of the award of honorary degrees by an university. We are a College of Bards. The great difference is that bards are admitted who would for they recognized by any English university or in any other way for they are those whose work is done through love of Cornwall because of their love of Cornwall and quiet persistence in preserving her culture.

Henry Jenner was succeeded as Grand Bard in 1934 by R. Morton Nance (MORDON) who was unanimously elected triennially until his death in 1959. Our revised rules now state that a Grand Bard can only serve two consecutive terms of three years thus bringing our rules nearer to those of our parent Gorsedd of Wales.

Also we have instituted a Proclamation — a short Gorsedd, which may be revised from time to time, and which is a Bardic open meeting on the site to be used at the full Gorsedd on the first Saturday in September. The Proclamation may coincide with the Annual General Meeting usually on the first Saturday in June or it can be held earlier as it was last year when Cornwall was honoured by the visit of the Celtic Congress.

This year we meet at TINTAGEL too well know to need a description. Unfortunately we found that the site inside the old castle walls would be difficult of approach and a site has been chosen near a hotel on the cliff opposite.

Since 1933 a church service in the Cornish language has become a part of the Gorsedd, although founded by a group called « Tyr ha Tavas ». The Evensong of the Anglican church is used in entirety.

As yet no Esethfos (Eisteddfod) supports the Gorsedd; the nearest to this has been the recital of Cornish verses in a festival in which the schedule does not state clearly what language is to be used and the choice of the poem to be left to the competitor.



BROCELIANDE, la Celtique

(suite)

Viviane naît au château de Comper, Merlin de Myrddyn, magicien, barde et prophète serait né vers 480, au pays de Galles. Il est le fils d'une vestale et devient le barde d'un puissant chef breton. Les chants de guerre raniment le courage des guerriers, célèbrent la valeur des Bretons luttant contre le Saxon. Il est doué d'une double vue, il est devin et enfin sous l'effet de l'exaltation morale, il est sujet à l'extase. Il entre en communication avec les intelligences célestes. L'avenir lui est révélé et il dévoile les choses futures!

Un jour qu'il cheminait sur un sentier de la forêt, il arrive au bord d'une fontaine où se trouvait une demoiselle d'une merveilleuse beauté : c'était Viviane. Le barde s'assit près d'elle et y reste jusqu'au soir. Merlin lui chante « les Merveilles des Trois Mondes ». La fée l'écoute avec attention et s'agenouille devant lui, tant est grand l'enchantement qui se dégage des chants sacrés. Mais voici que la harpe a disparu : Viviane s'en est emparé. « Merlin, qu'as-tu fait de ta harpe ? » Cette voix retentit dans l'espace. Epouvanté, l'enchanteur veut reprendre sa harpe d'or ! Trop tard ! Viviane a disparu. Merlin s'enfuit sous la forêt profonde : retrouvant par la suite la fée Viviane. Celle-ci lui prend son anneau magique : c'en est fini de Merlin. « Depuis il dort dans la forêt de Brocéliande, envoûté près d'une fontaine, et personne encore n'a réveillé l'orphée celtique de son éternel sommeil. » Nous ne verrons pas la fontaine de Barenton où Viviane attend toujours Merlin. Nous verrons peut-être le trésor de l'abbaye de Paimpont et surtout le crucifix d'ivoire connu des visiteurs. La place du village est, dit-on, la cour de l'abbaye. Comment parler de la forêt de Paimpont sans dire plus.

Sans dire quelques mots du Val sans Retour. Celui-ci est situé dans la partie occidentale de la forêt, près du bourg de Tréhourenteu. « Dans une gorge étroite et sauvage, les vallons succèdent aux vallons, les rochers s'étagent et ne semblent retenus que par les racines de chênes rabougris et de pins autrefois. Les collines s'entrecroisent et leurs pentes abruptes forment un labyrinthe, envahi de taillis, de broussailles, hérissé d'ajoncs, d'églantiers et de ronces. C'est le Val des faux amants, pénitencier des pécheurs en amour, c'est le Val périlleux où les chevaliers intrépides se trouvaient en présence de géants et de monstres, c'est le Val enchanté où errent les ombres diaphanes de Viviane, de Morgane, de Gurwan, de Merlin, où l'on entend se choquer le fer des armures de Lancelot, de Gauvain, de Tristan, de Guinebaut et du roi Arthur. »

Dr A. MORVAN, oviz Ar Morvan.

MAREVEZH "PREDER"

da Weltz Bodmaen

Komz a fell din amañ eus ar pouezusañ darvoud c'hoarvezet en istor ar stourm davit advreizhekaat hor bro : krouidigezh « **Preder** ».

Rannañ a c'heller evel-mañ hanez hor yezh e-keñver he galloud ez taolennañ ezhommou he yezherion :

a) Marevezh an henvrezhoneg, eleze aba zeuas ar Vrezhoneg da Vreizh betek aloubadenn an Normaned. D'ar mare-hont e oa hor yezh hini ar gevredigezh en he fezh, ur yezh uhel, hael anezhi hervez a hellomp barn diwar ar relegoù deut betek ennomp. Chom ne rae ken hep ober ganti an damsklaved galian-romanekaet o vevañ e reter ar Vro pe e lec'hioù digenvez ar c'hornog : ar re all, gledion, brientinon, mac'htierned, kadourion ha gwerin an dud dizalc'h ne raent nemet gant ar yezh trec'h, ar brezhoneg.

b) Marevezh ar c'hrennvrezhoneg a badas, dre vras, betek diwezh rezid ar vro, pe, o terc'hel kont eus diegi an darvoudoù hanezel, betek 1600. Dilezet eo bet ar yezh, tamm ha tamm gant an uhelidi, met arveret e oa espar gant kloer, barzhed helenn anezhe oc'h heuliañ reolennoù ar strishañ skol-werzaouiñ.

k) Marevezh ar raknevezvrezhoneg, betek ar Gonideg : ar mantrusañ maread e voe. Dilezet krenn e vez ar yezh gant an uhelidi, an eskeb, lod muiañ ar vourc'hizion. Kouezhañ a ra hec'h arver lennegel etre krabanoù ar visionerion jezuist, peurc'hallekaet ha prederiet hepken gant emledañ o feiz, darev dalc'hmat da heuliañ gwashañ sioù an deodyezherion. Da vruzunadoù ez a ar yezh unvan bet miret ken aketus gant hor c'hrennvarzhed. Un anv a c'hallfed lakaat amañ war beulvan ar vezh : hini Maner, tad ar c'hantikou divlas hag al levrioù euzhus a zevosion, arc'hbeleg ar brezhoneg-saout, kenwaller d'an duk de Chaulnes ar c'hrouger, ken gwir ma 'z eo ez a da get preder ar yezh ha preder ar Vro.

d) Marevezh an nevezvrezhoneg abaoe ar Gonideg betek hiziv : prantad an dasorc'hidigezh eo. Tamm-ha-tamm e sav adarre broustenoù diwar ar wezenn foeltret, merket, bep eil, gant anvioù an uheldadoù : ar Gonideg, Ernault, Vallée, Mordiern, Hemon. Peb hini anezhe a zegas ur wellaenn : bez' ez eus bet reizhadur ar skrivade-rezh, emglev ar skrivagnerien, peurunvanadur 1941. Setu evit an arvez diavaez. Met ken pouezus all eo evid an arvez diabarzh : gant **an Notennoù** e voe digoret d'ar yezh tachenn ar studiadenoù hanezel ledan : gant ar **Sketla**, emelladenn ar c'heriaoueg kozh d'ar vuhez nevez ; gant **Gwalarn** en diwezh e voe digoret dirazomp ec'honder lennegel an hollved, ha war un dro donedigezh hor yezh e kengor er sevenadurioù kornogel war dachenn al lennegezh.

Minored e oamp ha setu ni deut da oad-gour ; kornbroet e oamp ha ni deut da hollvediz.

Hanez ar brezhoneg betek amañ a c'hallfed lavarout e-giz henzanevellourion Iwerzhon.

Met setu bremañ dirazomp ur prantad nevez o tigeriñ ha ur reveulzi wirion o treiñ.

II

Pa leverer **Gwalarn** e soñjer raktal : Roparzh Hemon, ha reizh eo. Pa ne ve bet Roparzh Hemon, ne vije ket bet a **Walarn**. Gouzout a reas bodañ en-dro dezhañ, hag o derc'hel e-barzh ur framm dir ur strollad a dud donezonet dreist, broadelourion an holl anezhe, o dije, heptañ, savet oberennoù a dalvoudegezh moarvat, met na vijant ket bet, me am eus aon, evit o lakaat da dalvezout en un doare padus. Anvioù ar re-se zo anavezet mat : Abeozen, Kerlann, Kervertiou, Kongar, Drezen, Glanndour, Jestin, Riou... ha meur a hini all ivez, en o zouez ar stourmerion gozh Vallée, Mordiern, o doa meizet e zezo hag anavezet e berzhioù mat, eleze : ur youl dir, spered ar gendalc'husted, koustet a gousto, reizhegezh diblegus al labour savet e koulz hervez ur raktres resis, galloud labourat eston.

Diaes eo atav komz eus e gen oadek ha marteze a-walc'h e vezo rebechet ouzhin, hag er-reiz, chom hep reiñ da re 'zo al lec'h a zellezont, hogen pouezañ betek re war dalvoudegezh re all. O vezañ n'on ket ur spered glan, dizalc'h, o vevañ kloz e-barzh un tour-olifant, ez asantañ a wir galon d'ar varn. Met setu, krenn-ha-krak, penaos e welan an traoù.

Ur paotr a savas a-douez ar vrezhonegourion gempred hag a chomo e anv evel hini Roparzh Hemon : Gwion Etienne-Abanna an hini eo. N'en lavarant ket dre ma 'z eus anezhañ unan eus va gwellañ keneiled, met peogwir henn kredan start ha don : biskoazh n'on bet chalet dreist pa gavas din e oa ret tagañ hemañ pe henhont eus va c'henaled tostañ ha n'on ket evit ur blank paotr ar broust-lufrañ : se, n'a nebeutañ, ne vezo ket tamallet ouzhin ! Seul aesoc'h eo din lavarout pegen **anaoudek** on d'hor bro ha d'hon emsav broadelour bezañ troet davite ur paotr kement hag en.

An amzeriad a vevomp a vezo hini Abanna ha **Preder** evel ma voe amzeriad ar remziad araozmp hini Hemon ha **Gwalarn**. Eveltan, ne stourm ket Abanna e-unan-penn. Tro-dro-dezhañ ez eus un dornadig tud, en o zouez Gweltaz Bodmaen, Per Denez, Arzel Even, Youenn Olier ha Goulven Pennaod ivez, na petra 'ta ! (Ne welan ket perak e rafan ac'hanon ur paotr disterc'h eget na vezan : kuit a vrizhuvelled pilpous, ha bec'h d'al leueoù - ha mar don re fougous e c'hallot c'hoarzhin goap ouzhin a galon laouen !). Direizh e ve chom hep menegiñ re goshoc'h egedomp hag en o zouez Abeozen, Glanndour, Hemon ha Rigakos a chomo evidomp a oa Vallée ha Mordiern evit ar Walarnidi : hon henterion. Met deut omp da c'hour bremañ ni ivez hag e welomp en-dro deomp tud yaouank o sevel a yel war hol lerc'h ha pelloc'h egedomp : Abennez ha Toravel, da skouer.

(da genderc'hel)

Goulven PENNAOD.

Symbolisme en Brocéliande

Notre Collège va tenir son Gorsedd à Paimpont, au cœur de cette légendaire forêt de Brocéliande, que hantent les ombres des principaux personnages du cycle arthurien.

Il nous semble utile d'attirer l'attention de nos amis sur le symbolisme de certains de ces personnages et naturellement, tant par politesse que par galanterie, nous commencerons par la maîtresse du lieu : la fée Viviane.

La véritable Viviane n'a rien de commun avec celle dont Chrestien de Troyes a tracé le portrait dans ses adaptations des romans de la Table Ronde. Cette Viviane, fille d'un quelconque vavasseur des sires de Pontus, se présente comme une sorte de gourgandine sylvestre, prête à tout pour subjuguier les hommes qui passent à la portée de ses charmes. La vraie Viviane est toute différente. C'est la fée de la forêt, l'âme des arbres.

Depuis les temps reculés de la grande migration qui les mena des plateaux de l'Asie centrale aux rives de l'Atlantique, les Celtes ont une sorte d'accord tacite, de pacte occulte avec la forêt. Elle était leur refuge naturel lorsqu'ils étaient nomades. Forteresse quasi impénétrable, elle leur fournissait son gibier, ses fruits sauvages, son bois pour l'entretien des feux, ses branches pour l'édification de huttes éphémères, lors des cantonnements provisoires. Elle offrait, enfin, ses clairières pour les cérémonies rituelles des Sages. C'est cette bienfaitrice et tutélaire forêt que représente Viviane.

Il est impossible de séparer Merlin, alias Marzin, de Viviane. Ce serait une hérésie. Mais qui est ce Marzin ? A-t-il existé ? Il y eut, très certainement, des quantités astronomiques de Marzin, car, ce nom est très courant et romanisé, il a donné Martin. Mais celui de la légende arthurienne est un personnage mythique symbolisant l'antique sagesse celtique et ses défenseurs. Alors que le christianisme s'installait chez nos ancêtres, donnant, sous l'impulsion des druides convertis, le christianisme celtique qui ne fut aboli, en Bretagne, que par décret de Louis le Débonnaire (819), ceux des Sages qui se refusaient à accepter la nouvelle doctrine se retirèrent dans la forêt y cherchant protection et liberté d'accomplir les rites antiques. C'est Marzin demandant asile à Viviane et finalement, se laissant enfermer dans la prison d'air, l'invisible tour dont Viviane délimite les inexistantes murailles en faisant tourner sa ceinture.

Et de fait, Marzin incarne bien les trois Ordres à la fois. Il est druide, par la profondeur de sa philosophie et sa quasi infallible connaissance des hommes. Il est ovate, car il possède au plus haut point l'art divinatoire et la possibilité d'accomplir des prouesses relevant du merveilleux et des sciences occultes. Barde enfin, il l'est par son talent de musicien, de chanteur, de poète. Et d'ailleurs, il est effectivement le barde d'Uter-Pendragon, puis d'Arthur.

Arthur, puisqu'il vient d'être mentionné, doit passer à son tour devant nous et subir notre interrogatoire.

Il est plus que probable qu'un roi breton portant ce nom ou tout au moins celui d'Artorix, ait existé et ait accompli de chevaleresques prouesses dans la lutte contre les Angles et les Saxons. Mais le grand Arthur, celui des romans de la Table Ronde, s'il a pris base sur le précédent s'est vu hautement et magnifiquement transformé par la légende. En réalité, il symbolise la puissance temporelle de l'Empire celtique. Et lorsqu'il s'endormira lassé et vaincu, ce sera la fin de cette puissance, le morcellement de l'Empire celtique en royaumes et principautés destinés à tomber sous la tutelle de leurs voisins. Mais Arthur n'est pas mort, la fée Morgane l'a enlevé et emmené dans l'île d'Avalon, où il attend l'heure de son réveil. Or, tout comme Viviane est l'âme de la forêt, Morgane est celle de la mer. Et il nous est donné, en effet, de constater que les Celtes, après l'écroulement de leur puissance temporelle se sont consacrés, particulièrement à la marine. Ils comptent parmi les plus grands navigateurs et les plus célèbres découvreurs de terres de la race blanche.

Attendons donc le réveil d'Arthur et contribuons-y, selon nos pauvres moyens, en œuvrant avec cœur, lors du Gorsedd de Brocéliande. Que soient avec nous et en nous Viviane la Nature, Marzin la Sagesse et Arthur la Force qui fait triompher le bon droit.



AN DIOU ZELWENN

Euz Ar Roh pe euz Priel, euz Minihi pe euz Tredarzeg, pa erruer er gêr goude beza bet divrøet eur pennadig, gwella tra 'zo d'ober evid adkavout ar vignoned, diskouez eur boned martolod pe galoñsou, eo mond ar merher da varhad Landreger.

Setu, moarvat, ar pezh o doa sonjet lfig 'n Aodren ha Per ar Zaoz, ar merher-ze a viz mae 1943. An hini kenta a oa mab menajer braz Kerverzod, er Roh, hag egile all e talhe e dud eur mekanik-lin e tu bennag war ar Gindi. En 1940, e oant bet paket asamblez gant an Alamanted ha peb hini a sonje dezan e oa e gamarad hoaz o tui gand ar vizer en e « stalag ».

En em gavoud a rejont drez dirag porched an iliz-veur... Hag an divreh er vann gand ar souez ha peb hini o tarhoi eur flipad war skoaz egile gand al laouen e oa. Petra o dije graet nemed mond da eva peb a vannah e traoñ ar blasenn! Ha neuze, red e oa d'an eil hag egile konta d'e gamarad penaos e-noa gallet dond d'ar gêr.

« Te a zo tehet kuit! me ive... » Neuze 'vat e oe fent ha jolori, dibunet e oe an troiou-kamm c'hoariet d'ar Voched, ha gwin war draoñ... Mond a rejont o daou da zebri o merenn d'ar « Grand-Turc » e-leh oe lakaet gante tenn war o begel. Ha goude? Goude e tremenjont o amzer o suna bannahou e peb ostaliri euz kêr.

War dro eunneg eur goude koan ne oa ken nemete war vale, hag e oant kazel-ha-kazel o tiskenn krav Sant Andre. Ne oant ket mezo-dall hoaz, pichoñs, med tremen tomm e oa deze, ze 'zo sklaer, kalz re greñv e komzent. Med kement a anzav eeun ar wirionez, lfig 'n Aodren ar fura outo o daou, e oa c'houen en e loerou o soñjal en Alamanted, rag deut e oa an eur d'en em glenka : « Beteg ne daio ket eur batrouilhenn da goueza war or hitern!... » Justamant, petra a oa du-hont e traoñ ar hrav? Dirag eun ti, e peb koste d'an nor, e wele daou skeud du difiñv. An daou beul diflach-ze n'helle beza oute nemed daou soudard alaman :

« Serr da "glankouer", Per, ya, Perig, en an' Doue, serr da houg, ne welez ket an daou heder boch a zo du-hont? — Mil malloz ma Doue, n'o deus ket gwelet ahanom da vihana, geo? — Me 'oar... Ar pezh a zo sur, gweloh eo skarza, rag sklaer eo al loar, mab... »

Hag int war o hiz, med furoh e oa kemer ar straed treuz, betegouzoud. Goude ti Renan goz, e tremenjont ar muia posubl a-rez mogerious diloar an iliz-veur, hast gante beza e gardenn ar skolaj, kaoh tomm en o brageier. Nag a rikouret e oent pa helljont bouta dor ar « Grand-Turc » e leh e oe roet eur gwele deze.

An deiz warlerh e oa ken kraz gorzailen an daou lampon hag oaled an ivern, ken teo ha ken seh o zeod hag eun dornad stoup koz. Med eur wech klouket eur bannig kafe — pe dour heiz, en em zistagellas adarre an teodou-ze. Hag int da gonta d'eun Tregeriad a oa tijuni gante e oa bet darbet deze beza tapet gand eur batrouilhenn...

« Petra ma Doue, eme hemañ, n'ez eus ket muioh a Alamanted e Landreger, an deziou-mañ, evid a viou e toull reor kog an tour, malloztouen hini ebet, me a zo sur euz ze... »

Ma feiz, an daou gamarad a gavas iskis awalh ar homzou-ze... Ha kement ha mond da aveli o foan-benn d'an aod, int o diskenn krav sant Andre hag o tegouezoud dirag an ti o doa gwelet gederien dirazañ... Ar hederien-ze a oa aze bepred, ken difiñv ha diflach, ha red mad e oa deze chom sonn ha reud peogwir e oant en...koad : delwennou sant Erwan ha sant Gweltaz lakaet aze e peb koste d'e zor gand eur hizeller-war-goad.

« O hola 'vat, ken mezo ha me e oas-te deh da noz », eme Per da lfig...

ROH VUR.



KERMARIA

Le DROIT BRETON et le DROIT COMMUNAUTAIRE EUROPÉEN

AVERTISSEMENT

Lors de la tenue du Gorsedd 1963, à l'hôtel de ville de Vannes, la Commission de Législation avait pris l'engagement de procéder à l'examen des possibilités qu'offre le Droit de « l'Europe des Six » de reconstituer une personnalité bretonne sur le double plan du Droit et de l'Economie.

Issue de la Commission des Juristes qu'elle remplace, la Commission de Législation a voulu réaliser un travail d'analyse utile pour la totalité des Bretons qui s'interrogent sur leur avenir, et non quelque chef-d'œuvre d'académie. Ce document constitue une simple proposition de travail pour des économistes, des politiques, des techniciens de tous ordres autant que des juristes.

PLAN BRETON

Les principes constitutionnels bretons dont la somme a été fixée par le traité du 4 août 1532, constituent la première constitution écrite de l'Histoire moderne. Ils devaient engendrer la notion de conflit de lois et partant, le droit international moderne (cf. rapport 1963 de la Commission des Juristes). Ils se résument en une philosophie exprimée par le « Testament des Etats de Bretagne » du 1^{er} février 1789 : « *Il a été, dans tous les temps, chez les Bretons l'expression naturelle des sentiments des citoyens, de s'assembler en corps d'Etat, d'annoncer une volonté publique et générale de vouloir vivre et mourir sous l'empire des lois, anciens droits et usages. Voilà le serment de nos ancêtres. Soyons dignes d'être leur descendants et que le même serment ne cesse de nous unir, pour la défense des droits de la nation, de ses libertés, de son bonheur.* »

Il s'agit donc d'une tradition de démocratie où la notion de liberté repose sans interruption depuis l'antiquité druidique, sur la triple notion du caractère sacré des citoyens celtes investis de l'Enech Lann, de l'association de tous les citoyens des deux sexes à la conduite des affaires publiques, du contrôle juridictionnel et politique de toutes les institutions. Dans l'Histoire mondiale, c'est un cas rarissime de permanence et de pérennité d'une démocratie antique dont les Bretons ont lieu d'être justement fiers.

Sur le plan économique, à la place du riche Etat médiéval, « Pérou des Français » du xvi^e siècle, a succédé une « région ». « *Seule d'émigration ou la mort pourront rétablir l'équilibre* »

prophétisa, en 1791, le comte de Bothereau, dernier procureur général syndic des Etats de Bretagne. En 1964, il y a trois fois plus de Bretons émigrés qu'il n'en subsiste sur la péninsule celtique. Le problème du sous-développement économique se pose aux spécialistes conformément à l'analyse prospective faite en 1791 par l'ultime continuateur de la tradition bretonne d'Etat.

PLAN EUROPÉEN

Sur le plan concret, l'actuelle « Europe des Six » procède du traité de Rome du 25 mars 1957, applicable le 1^{er} janvier 1958. Ce traité était double. Il créait un « Marché commun européen » et une mise en « pool » de l'énergie nucléaire civile sous le nom d'Euratom. Il complétait une première institution « à six », la C.E.C.A. (Communauté européenne du charbon et de l'acier), issue du traité de Paris du 18 avril 1951. Chacune des trois institutions ainsi créées possède une direction particulière portant le nom de « Communauté » d'où les termes : « les Communautés », « le droit communautaire ». L'importance de ces institutions communautaires est décisive car, en elles, réside l'amorce d'un Etat européen.

Ces traités n'ont pas pour objectif de créer quelque institution politique que ce soit. Ils n'annoncent que des objectifs économiques. Le traité de Rome s'ouvre par ce préambule : « *Soucieux de renforcer l'unité de leurs économies et d'en assurer le développement harmonieux en réduisant l'écart entre les différentes régions et le retard des moins favorisées...* ». Nées d'un seul objectif économique, selon les termes de M. Hirsch, ancien président d'Euratom, la coutume joue un rôle « *primordial dans le jeu des traités* ».

Cette coutume qui constitue un nouveau droit s'élabore en fonction des nécessités économiques, mais aussi humaines. Elle ignore les Etats et les règles actuelles qui les régissent ; c'est ce qu'exprime le terme extra-juridique de « région » employé par le préambule. Le fait naturel et réel supplante le fait juridique pur.

Dans ces conditions, il est permis de penser, qu'autant que la Bretagne constitue une réalité naturelle, elle primera toute structure la contredisant.

Il importe, dès lors, de s'interroger sur les possibilités qu'offre le droit européen : 1° d'anéantir les structures actuelles des Etats ; 2° d'édifier de nouveaux statuts économiques et juridiques permettant à la Bretagne de réaliser sa personnalité sur ce double plan.

ANÉANTISSEMENT DES ETATS

Le général de Gaulle a dénoncé plusieurs fois les communautés comme étant un appareil de fonctionnaires attachés à la destruction des actuels Etats nationaux pour permettre

d'asseoir leur propre autorité. « Les Volapuks intégrés » ! Cette analyse est certainement juste. Tout d'abord la logique indique que l'Autorité de l'avenir tendra à détruire les pouvoirs concurrents du passé. Ensuite le traité de Rome pour imposer ses règles, réalise une véritable pulvérisation du droit des Etats.

L'article 3, sur les moyens de réaliser le Marché commun, prévoit au paragraphe G : « l'application de procédures permettant de coordonner la politique des Etats membres... » ; au paragraphe H : « le rapprochement des législations nationales dans la mesure nécessaire au Marché commun ». L'article 43 prévoit en matière agricole la substitution aux organisations nationales de l'une des formes d'organisation prévues à l'article 49 paragraphe 2, lequel texte envisage des procédures d'organisation des marchés très dépossessives avec cette clause in 3° que l'organisation commune sous ces formes peut comporter toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs... C'est un pouvoir discrétionnaire.

Les empiètements du droit des Communautés se dessinent sans limites dans l'article 189 : « Le règlement (1) a une portée générale. Il est obligatoire dans tous ses éléments, il est directement applicable dans tout Etat membre. La directive lie tout Etat membre destinataire. La décision est obligatoire en tous ses éléments pour les destinataires qu'elle désigne. » L'article 213 confère à la Commission des pouvoirs d'investigation sur les Etats et sur leurs territoires.

Les articles 100 à 102 du traité tendant au rapprochement des législations sont une machine de pulvérisation des lois économiques.

Dernier élément de démantèlement : les possibilités de poursuites judiciaires en cours de justice contre un Etat membre, de l'article 169 et de l'article 173, permet aux personnes physiques et morales de saisir la Cour dotée, de par l'article 174, du pouvoir d'annuler les actes des Etats contrevenant aux traités.

Déjà, la charte du Conseil de l'Europe permettait de saisir la Cour européenne des Droits de l'Homme, après avoir épuisé toute la filière des juridictions, des appareils judiciaires des Etats.

Ne perdons pas de vue que les justices des seigneurs disparaissent avec l'appel relevable contre elles et que les seigneurs eux-mêmes moururent lorsque leurs vassaux eurent le droit de les traîner en justice.

En prenant en considération le fait que le régime actuel lui-même, accompli avec célérité les obligations des traités, l'on constate qu'un processus de destruction des Etats s'opère avec le consentement de ceux-ci. La France donc, est condamnée à disparaître et à s'effacer, à brève échéance, si ce processus de « cassage » se poursuit.

(1) Edicté par la Commission.

RECONFECTION D'UNE PERSONNALITÉ BRETONNE

La question se pose dès lors de savoir ce qui succédera à la situation actuelle. Il importe de noter que les traités ne régissent que les faits sociaux et économiques et ne s'affirment pas comme créateurs d'institution. C'est par le levier tout-puissant de l'économie qu'ils commandent la vie publique, donc par voie de conséquences pratiques, par le moyen de l'interprétation extensive et, nous l'avons vu, par voie de coutume.

Sur le plan économique par l'article 39 du traité de Rome il est dit : « qu'il sera tenu compte... des disparités structurelles et naturelles entre les diverses régions... » L'article 80 consacre les termes de « besoin des régions sous-développées », de même que l'article 92. Le préambule et l'article 39 visent également la « région ». Littéralement, cette notion supprime celle des actuels Etats, qui ne sont jamais visés que pour en dissoudre la substance.

Ces éléments, dans la technique particulière du droit européen, étaient plus qu'il n'en fallait pour amener le Conseil de l'Europe à interpréter dans le sens le plus large. Dans sa résolution du 24 juillet 1961 (document n° 1324) cet organisme extra-communautaire qui constitue le sénat moral de la fédération en gestation, a purement et simplement projeté sur l'Europe la constitution de la république fédérale d'Allemagne en ses principes.

Il est évidemment logique que les communautés préfèrent aux interlocuteurs actuels que sont les Etats, des interlocuteurs régionaux ou provinciaux, afin de se trouver dans l'actuelle position de Bonn par rapport à Munich ou telle autre capitale de Laender.

L'on peut donc penser que les communautés veilleront à l'édification d'institutions régionales de gouvernement local. Le Conseil de l'Europe affirmant même qu'il serait tenu compte des particularités linguistiques, culturelles et historiques pour y procéder.

La volonté maintes fois exprimée de mettre fin aux disparités économiques dangereuses dans une saine économie moderne permet d'envisager une réelle politique de relèvement social.

Toutefois, ne doutons pas que les Etats régionaux ainsi créés, à l'instar de ce qui existe en Allemagne, seront soumis à la loi fédérale supérieure unique, comme à la norme du plan.

L'autonomie sera donc nettement limitée. En regard de 1532, la Bretagne aura un gouvernement officiel sans souveraineté extérieure, ce qui sera un gain. Elle perd son droit privé original et ce sera une perte. La société et l'économie modernes exigeront de nombreuses unifications et décolonisations qui iront croissant vers l'an 2000.

La question posée est dès lors la suivante : ce cadre proposé,

à supposer que nul événement imprévisible ne le vienne contrarier, permettra-t-il de reconstituer la personnalité bretonne ? Il n'appartient pas au juriste d'y répondre, les institutions juridiques ne commandent pas les faits. Seules, les réalités feraient une coutume qui prévaudra. Toutefois, pour autant que la nature bretonne demeure particulariste, il est permis de penser qu'une Bretagne rénovée mais fidèle à elle-même pourra se réaliser au travers du nouvel Etat communautaire. Rien en tout cas ne justifie le pessimisme systématique, ni une quelconque mise en cause de Communauté insusceptible d'hostilité à la Bretagne en l'Etat.

Et selon l'antique prophétie bardique : « *La Bretagne durera autant que les rivages de la mer !* »

Le responsable,
Barde AR GOURC'HI.

PROCHAINE ASSEMBLÉE DE COMMISSION

La Commission de Législation a pour objet l'étude pratique des grands problèmes de droit qui se posent à la Bretagne. L'abord de ces problèmes ne relève pas du seul droit. Tout Breton intéressé par ces problèmes peut utilement participer à leur étude.

Vu l'importance et l'intérêt des problèmes abordés, la Commission lance une pressante invitation à tous les confrères intéressés, à suivre les travaux, lors de la prochaine réunion qui se tiendra lors de l'assemblée générale du prochain Gorsedd.



LIVRES et REVUES

La moisson de livres et de périodiques bretons est toujours aussi abondante et, ce qui ne gâte rien, elle est de qualité, très souvent.

Yeun Ar Gow, AR GER VILLIGET, e ti an aozer, Gwezeg (Finistère).

un récit de la destruction d'Is.
On ne saurait dire que Yeun Ar Gow ait beaucoup renouvelé le sujet ; et ses personnages sont quelque peu conventionnels. Il y a cinquante ou soixante-dix ans, *Ar ger villiget* aurait, sans doute, été salué comme un chef-d'œuvre, mais le lecteur breton est devenu plus difficile aujourd'hui. Il reste que Yeun Ar Gow est un remarquable conteur et que ce livre mérite d'être lu attentivement par les néobretonnants qui y trouveront une langue saine bien charpentée. On peut seulement regretter l'emploi de formes subdialectales, sans intérêt pour le lecteur ni le philologue, qui déparent fâcheusement le cours d'une langue par ailleurs fort belle.

Roparz Hemon, DIAMANTOU KEROU LAZ (Al Liamm, 1964).

Autre incursion dans le domaine de la littérature populaire que *Diamantou Keroulaz* de Roparz Hemon. Une incursion sur la pointe des pieds, si j'ose dire, car M. Hemon est trop esthète pour se sentir « peuple » et, en ce sens, son livre est raté : ce ne sont pas les expressions et les vocables calqués sur le français, selon les normes en usage, hélas, parmi les derniers bretonnants, qui suffisent à faire d'un seigneur des lettrés un romancier populaire. A mi-chemin entre l'œuvre d'art le feuilleton policier, ce livre, je le crains, décevra tout le monde. Et pourtant sa lecture est plaisante, le récit bien conduit, les personnages dépeints avec exactitude, par petites touches délicates, toujours pertinentes, avec cette mesure qui fait le charme de tout ce qu'écrit R. Hémon. Loin de moi l'idée de jouer les psychologues de salon et pourtant je me veux insurger contre ceux qui font de R. Hémon un homme froid, impassible. J'ai toujours pensé que c'était là une sorte de rempart, de carapace, dressée autour de lui par un homme d'une trop grande sensibilité et qui érigeait ainsi un écran pour protéger la pudeur de ses sentiments. « Les créateurs sont durs » disait Nietzsche. Mais c'est souvent là l'aspect extérieur. Derrière cette sécheresse se dévoile une grande tendresse qui nous touche d'autant plus qu'elle sait être discrète. Entre l'exhibitionnisme impudent de trop de romanciers et cette retenue, on me permettra de préférer celle-ci.

AR VRO, n° 25.

Le n° 25 d' *Ar Vro* ne contient comme d'habitude, qu'un seul article en breton. C'est un très bon compte rendu, par Per Denez, de la session du Kendalc'h Keltiek de l'île de Man. J'ai été un peu surpris de n'y voir point faire mention du *Kevelerezh Predenek* repré-

senté là-bas par notre confrère l'ovate Paul Laurent. Il me paraît pourtant souhaitable qu'à l'intérieur du *Kendalc'h Keltiek* et strictement intégré à celui-ci, se développe un *Kevelerezh Predenek* : Il est bien certain que quels que soient nos liens et nos affinités avec les Gaëls d'Irlande, d'Écosse ou de Man, nous devons entretenir avec les autres Brittons des relations beaucoup plus étroites. La création d'une interlangue brittonique, tant chérie de certains, est une chimère qui n'a même pas à être discutée ; c'est du moins l'avis du linguiste que je suis et en qualité j'estime sans fausse honte que mon avis vaut bien celui de gens, de bonne volonté, certes, et au patriotisme celtique indiscutable, mais dont la compétence en matière linguistique est des plus restreintes. Ceci dit, il n'en demeure pas moins que six mois d'études suffisent à un Breton moyennement doué pour entendre fort bien le cornique et qu'au bout de deux ans on peut, sans attraper de méningite, avoir accès au monde gallois, c'est-à-dire à une des plus belles cultures du monde occidental. Le monde gaélique nous sera toujours plus lointain. C'est bien dommage, mais je crains que l'accès direct aux épopées irlandaises ne soit encore pour longtemps que l'apanage de quelques heureux spécialistes. Je pense donc que Per Denez aurait pu mentionner le *Kevelerezh Predenek* qui ne fait pas double emploi avec *Skourr Breiz*, mais dont l'action peut être très efficace pour faire mieux connaître dans chaque nation brittonique les caractères des deux autres. A condition bien entendu, que la branche bretonne du K.P. soit animée du même esprit national que celles de Galles et de Cornwall.

Par ailleurs *Ar Vro* nous donne un très bon article de notre confrère A. Le Banner, article solide, bien charpenté et équilibré, généreux aussi, mais vain, hélas. Comment saurions-nous convaincre cette espèce d'*Ezen Jaoutel* que sont les « notables de gôche » de la primauté que nous accordons à notre langue pour l'avenir de notre peuple ? Rien ne saurait leur être plus étranger : *Est mihi lingua turpis et ignota*, vont-ils répétant à l'envi, suivant en cela la plus solide tradition des clercs bretons traités à leur peuple et à leur culture.

Dans une lettre, Neven Lewarc'h rectifie une inexactitude grave de Goulven Pennaod qui avait confondu poussinière et abattoir. *Mea culpa*, J'en rougis de honte et confesse ma turpitude. Mon estimable frère me permettra sans doute de rectifier une erreur qu'il commet lui-même : la bibliothèque bretonne de *M. Maen Nevez* n'a pas été dispersée : elle constitue le fond de bibliothèque de l'association Kervarker (1) de Paris, où elle est à la disposition de tous les Bretons émigrés qui la veulent consulter, et je ne pense pas que quiconque mette en doute le patriotisme breton de notre ami Hervé Le Menn. Cela, Neven Lewarc'h ne pouvait le savoir, sans doute, lorsqu'il écrivit à *Ar Vro* et cela explique les regrets qu'il manifeste. La bibliothèque maçonnique, religieuse et technique (architecturale) de *M. Maen Nevez* a par contre été dispersée, et cela est bien regrettable car elle était fort belle, et le *Gorsedd* aurait bien dû pouvoir s'en rendre acquéreur, mais ce n'est pas mon cher Grand-Druide coadjuteur qui me contredira si je me permets d'écrire que le *Gorsedd* ne reçoit pas toujours de ses membres la contribution qu'elle devrait et sans la « pompe à phynance » nous sommes bien contraints trop souvent de ne point faire ce que nous désirions ardemment, et dans le cas présent, ce fut bien dommage.

(1) 15, rue Guy-Moquet, Paris-17^e.

Abeozen, G. Pennaod, YEZADUR NEVEZ AR C'HEMBRAEG (Hor Yezh, n° 41).

La grammaire galloise d'Abeozen était épuisée. *Skourr Breizh ar C'hendalc'h Keltiek* ayant organisé des cours de gallois par correspondance (ainsi que des cours d'irlandais), il a été demandé à Goulven Pennaod d'en préparer une nouvelle édition. Celle-ci, *Yezhadur nevez ar c'hembraeg* vient d'être publiée dans le *Levraoueg ar Yezhoù keltiek* éditée par Hor Yez. J'ai cru devoir développer un peu le texte d'Abeozen et pour cela y ait fait entrer de nombreuses remarques empruntées aux manuels usuels, et en particulier à celui de Caradar si bien traduit par notre Grand-Druide Eostig Sarzhaw. J'ai voulu m'en tenir à la langue moderne et ai donc supprimé ce qui avait trait au moyen-gallois et au gallois pré-moderne, et ce, avec d'autant moins de scrupules que l'étudiant dispose avec *Yezhadur ar C'hembraeg krenn* d'Abeozen, d'un bon instrument de travail qui lui permettra d'avoir aisément accès aux *Mabinogion* dont Preder a eu l'heureuse idée de publier récemment le texte gallois à côté de la traduction bretonne du même Abeozen. Il reste à espérer que les élèves viendront nombreux qui désireront entreprendre leurs « humanités celtiques », ce puissant antidote au bourrage de crâne latino-officiel ; espérons que parmi eux se trouveront certains bardes, puisque leur but avoué est de promouvoir la culture celtique, ce qui implique qu'ils en aient eux-mêmes quelque notion...

DAFAR 63 evit ar geriadur brezel (Preder 1964).

C'est cette même tâche qui est accomplie, à un niveau plus élevé, par le groupe de lutteurs rassemblés autour de Preder et de Saded. Je me propose de parler ailleurs plus longuement de ce groupe et de le faire en breton. Car seuls ceux qui ont véritablement le sens de notre pays, et qui, par conséquent usent de notre langue, peuvent être intéressés par Preder et Saded. Il me paraîtrait inconvenant d'en discuter en français et si je les mentionne ici, c'est uniquement pour attirer sur eux l'attention des gens de bonne volonté qui ont entrepris avec cœur l'étude du breton et n'ont pu encore la mener parfaitement à bien. C'est pour eux que je suis contraint d'user de la langue de nos voisins afin de leur indiquer ce qui se fait actuellement en notre langue. Quant aux autres...

KADVAN, drouiz.

BRUD n° 16

Parmi les publications en langue bretonne parues récemment, il convient de citer les *Koziou Tintin Mari* que notre confrère et ami Roh Vur (E. Le Barzic) vient de livrer au public bretonnant, dans la revue *Brud*.

Je viens de lire ces contes au nombre de huit : ils sont tous plus intéressants les uns que les autres, et donnent une satisfaction à tous ceux, bretonnant d'origine ou qui ont appris notre langue, et qui peuvent lire ces contes dans le texte. Il s'en dégage une fraîcheur, une saveur de langue populaire qui plait à tous, petits et grands, par le fond autant que par la forme.

Je ne puis que conseiller vivement, à tous ceux qui lisent la langue bretonne, de se procurer le numéro 16 de la revue *Brud*, où sont parus, en janvier, ces « *Koziou Tintin Mari* ». Ils seront sûrement satisfaits comme je l'ai été moi-même.

Dr MORVAN, oviz AR MORVRAN.

KELEIER



KANVOÙ

— Glac'haret bras eo Yann Sicard, ezel eur ar Poellgor, e wreg hag e vugale o reiñ deomp da c'houzout maro o zad ha tad-koz d'an 22 a viz meurzh 1964. Hor gourc'hemenoù a gengañv d'hor c'heneil.

— Nous avons appris avec regret le décès de notre compatriote J.-D. Rivière, président de la « Mission Bretonne ». Nos sincères condoléances à nos amis de Paris.

— Mantret omp bet o c'houzout marv hor c'henvroad Reun Kreston keneil mat eus kalz ac'hanomp ; dalc'het e vo e envor en hon touez evel un stourmer hag en deus gouestlet holl e vuhez evit e Vro.

GANEDIGEZH

— Ur plac'hig, Annaig hech anv, a zo ganet e ti an It. hag an Ao. Dominique Guichard, hor c'houmananter feal eus an Naoned. Buz ha buhez d'hor c'henvroadez vihan ha d'he zud.

EURED

An dimezell Jacqueline Korvek, o chom e La Pallice (Bro-C'hall), ha Per Manac'h, kabiten a vor ha diskibl-barzh Garzhir a Retz, eus an Naoned, a zo eurus da gemenn deomp ez int bet eureujet en iliz Belz (Bro-Wened) d'ar 17vet a viz mezheven 1964.

Hor gwellañ hetoù d'an daou bried nevez a zo anavezet mat evel Bretoned entanet.

HOR MIGNONED

— An doktor Andreu Rousseau a zo bet anvet « Prezidant » ar strollad « Les Amis de Guérande » a zo brudet e Bro-Naoned dre e labour evit difenn Istor, savadurioù ha gizioù Bro-Wenrann. Hor gourc'hemenoù.

— Un « Projet de loi visant la protection des objets d'art et édifices de diverses importances inscrits ou non aux Inventaires des Monuments historiques » vient d'être établi par le druide R. Tullou, sculpteur-statuaire et remis à des parlementaires. Nos félicitations.

— Notre confrère le professeur Geoffroy, directeur de l'Ecole de médecine de Casablanca et président de l'Armorique du Maroc, a eu un grave accident de voiture. Nous exprimons nos meilleurs vœux pour que sa santé soit maintenant complètement rétablie.

— Eurus omp bet da c'houzout e oa hor c'henvroad kalonek an Ao. Per Roy anvet da Rener « Kendalc'h ». Ni 'zo sur e kendalc'ho al labour frouezus savet gant hor c'heneil, an Ao. Roparz Omnès. A greiz kalon gant « Kendalc'h » hag e rener nevez.

— Hon anaoudegezh-vad d'hor c'henvreur Andreu Mahoux a ra ul labour efedus er skingomzerezh war-dro ar sonerezh keltiek. Diskouez a ra d'e dro n'int ket izili ar C'hoursez, tud da goll o amzer da bismigañ.

HOL LENNERIEN A SKRIV...

— « Plijet genoh kavout aman me skodenn aveit 2 vlé ér Gorsedd. Hir vuhé d'oh, yehed he leuiné! Ha bevét Breih hag er Brehoneg. » (Chaloni J.-M., 6-4-64.)

— « Bravo pour le dernier "Tribann", il était fort réussi. » (M.D., 20-5-63.)

— « War wellaat ez a peb tro ha plijus-ouzh-plijus e teu da vezan e lenn. » (G.P., 25-5-64.)

— « Ya, bet em eus "An Tribann" pell a zo, gwelloc'h-gwellan emañ ha kempennet bravoc'h-bravan ivez. » (P.L., 14-6-64.)

PROFOÙ

— Setu da heul, roll hor mignoned o deus roet muioc'h eget o skodenn pe o c'houmanant abaoe penn kentañ an eil trimiziad :

An D^l Janed Nikolaz, an It. Janed ar Beg, an Ao.Ao. Guy Delmas, Mark Bougeard, Markiz a Gerouartz, Alphonse Lepage, Henri Le Gac, Job Kergrist, Kabiten Alan Ronarc'h, Jord Pinault, Yann-Ber Boucher, Andre Daniel.

Niverusoc'h-niverusan e teu hor profourien da vezañ. Ra vezint trugarekaet gant hon holl galon. Diskouez a reont emaoomp war an hent mat.

BEZ MORVAN MARCHAL

— Nous faisons connaître à nos amis qui ont bien voulu verser une obole en vue d'apposer une plaque sur la tombe de notre illustre compatriote et regretté confrère Morvan Marchal, que celle-ci a été placée sur l'initiative de notre ami Georges Pinault, druide Kadvan. Qu'il en soit vivement remercié. Le reliquat de la somme reçue servira pour les cérémonies du souvenir qui auront lieu par la suite.

Une photo de la plaque sera publiée dans notre revue, dès que possible.

LABOUR AR C'HOURSEZ

— La motion de la Commission d'Histoire parue dans le dernier "An Tribann" a été diffusée dans tous les Cercles Celtiques et Bagadoù de Bretagne, selon une liste que le secrétariat de "Kendalc'h" a bien voulu nous remettre.

— Par ailleurs, nos amis ont pu prendre connaissance du concours de poésie dont les bases avaient été jetées au cours de l'assemblée générale de Vannes et soumis à l'approbation de tous les congressistes. Ce concours nous vaut un abondant courrier et est appelé à un important succès.

KEST AR BREZHONEG

— Ar C'hoursez, dre he skodenn ha dre hec'h izili, he deus kemeret perzh e kest ar brezhoneg evel pep bloaz.

KOATKEV

— Hor mignon Mark Ar Berr, drouiz Ab Eneour ha rener "Unvaniez Koatkev" a ro keloù deomp eus ar birc'hirinded betek bez an Abad Y.-V. Perrot.

Al lidoù a zo bet graet, siwazh, dirak dorioù kloz ar chapel evel warlene.

GORSEDD PAIMPONT

— Lorsque ce numéro d'**An Tribann** parviendra à nos amis, un "Kelc'hizher ar C'hoursez" leur aura été adressé, les priant de vouloir bien s'inscrire avant la fin juillet. Comme rien ne peut être établi sans la participation assurée de nos membres, une seconde circulaire leur fera connaître le programme définitif.

AKADEMIEZH VREIZH

— Savet ez eus dindan an anv "Akademiezh Vreizh", ur Gevredigezh o vodañ lennegourion Vreizh. Evit kaout diskleriadurioù skrivan da : P. Calvez, Brehec, Plouha (C.-du-N.).

A-BERZH AN DOKTOR LAURENT

Resevet en deus al lizher-mañ :

« ... La nécessité de modestes mesures de détail en vue de sauver la langue bretonne est impérieuse. C'est ce que je me tue à essayer d'expliquer aux jeunes lions du séparatisme avec qui je suis aussi en relations. Si la langue bretonne meurt, inutile de continuer à faire du séparatisme, parce qu'il n'y aura plus rien à séparer. » (Selon lettre de M. Pierre Naert, professeur à l'Université de Turku (Finlande) en date du 2 avril 1964.)

LEVRIOÙ HA KELAOUENNOÙ

Degouezhet eo ganeomp e-doug an eil trimiziad :

— **Le Peuple breton**, organe de l'Union démocratique bretonne, mensuel, B.P. 203, Rennes. Abonnement : 6 F (H. Grall, 51, rue Inkermann, Brest. C.C.P. 1890-57 Rennes).

— **Mediolanon**, Carnac (Morb.), C.C.P. 1819-79 Nantes. Cet organe annuel poursuit le regroupement des tendances diverses mais complémentaires luttant pour un humanisme panceltique.

— **L'Avenir**, bimensuel, 6^e année, n° 100. Ce numéro annonce « un nouvel élan vers un second combat ».

— **La Vie bretonne**, mensuel, rue Poullain-Duparc, Rennes (C.C.P. 1894-85 Rennes). Importantes déclarations des élus locaux au sujet de la réforme régionale.

— **La Bretagne réelle** (La Voix du Pays Gallo). Mensuel ronéotypé,

11^e année. Dans le n° 163, de curieuses et savantes remarques : « Remarques pour servir à la normalisation du gallo ».

— **Breiz**, organe de la confédération "Kendalc'h", B.P. 78, La Baule. Abonnement : 5 F par an ; C.C.P. 144-67 Rennes. Les remous intérieurs de cette sympathique confédération se sont apaisés à la suite de la dernière assemblée générale.

— **Galv ar Vro** (ronéotypé). Bulletin intérieur réservé aux abonnés d'**Ar Vro**.

— **France-Travail**, mensuel, organe du Centre d'études nationales, 6, rue Espérandieu, Marseille (4^e). **France-Travail** succède au **Courrier national**.

— **Actualités nantaises**, mensuel. La vie artistique à Nantes. Tous les spectacles, tous les sports. Ker-Arvor, Le Loroux-Bottereau (Loire-Atlantique).

— **Er Guededour**, kazetenn Vro-Wened. H. Hillion, Arzon (Morb.).

— **Ar Falz**, organe du Mouvement laïque des cultures régionales. A. Le Mercier, école publique, Le Rusked, Lannion (C.-du-N.). Grand concours interscolaire de langue bretonne.

— **Ar Stourmer**. Kelaouenn vizek Kenelwerinelourion Vreizh. Koumanant 10 lur. Mme Ferry, E 75. Chevilly-Larue (Seine). C.C.P. 10184-35 Paris.

— **Le Moniteur**. Le journal du district de Paris, mensuel. Dir. : Jean Poilvet, 24, rue Louis-Moreau, Etampes (S.-et-O.). C.C.P. 16736-80 Paris.

— **Mission bretonne**. Journal de l'entraide bretonne dans la région parisienne. Abonnement : 5 F. C.C.P. Abbé E. Gautier 8980-19 Paris.

— **Sturier-Yaouankiz**. Périodique des Jeunes Bretons. Organe de la Province Chrétienne des Scouts d'Europe "Bleimor". Yvonne Salmon, 4, avenue Cruchet, Gagny (S.-et-O.). C.C.P. 71-73 Paris.

— **Celtic News**. Bulletin of the Celtic League. General sub-Editor : Padraig O'Conchuir, 82, St.-Alban's Avenue, Bedford Park, London W 4. Pennad hegarat a-zivout ar C'hoursez.

— **An Lef kernewek**. Dyllys yn Kernow, trymysek adhya 16, Trevu Road. Camborne. Rakpren an vledhen 6/.

— **Wanig ha Wenig**, kelaouenn daouvizek evit ar vugale (ronéo). Skrivan Crec'h-Avel, Lannion (C.-du-N.). C.C.P. 1705-96 Rennes.

— **Maroc-demain**, 248, Bd Mohammed-V, Casablanca (Maroc).

— **Al Lestr**. Bulletin de liaison et d'informations culturelles de la région nantaise. Cercle Breton de Nantes. B.P. 612, Nantes. Abonnement : 5 F.

— **New-Cornwall**. Revue en langue anglaise de nos confrères Richard et Ann Jenkin "An Gernyk", Leedstown, Hayle. Abonnement : 7 s.-6 d.

LE CLUB BRETON "LES BONNETS ROUGES"

— Une association d'étude, de recherche et d'information réunis-

sant les hommes de bonne volonté ayant des attaches avec la Bretagne vient d'être fondée à Paris. Son but est de travailler à l'étude des réformes institutionnelles. Président : Charles Hernu, ancien député. Secrétaire général : M. Michel Quéré, 3, passage de l'Union, Paris-7°. Nous avons le plaisir de noter, comme vice-président, notre ami M. Maoris Morvan.

L'ENTRAIDE BRETONNE

— Il est fait appel à la générosité des Bretons pour l'aider à améliorer l'immeuble qu'elle possède 45-47, rue La Quintinie, Paris-15°.

JEUX FLORAUX DE BRETAGNE

— Comme chaque année, son concours de poésie vient d'avoir lieu, auquel participent un certain nombre de nos confrères. Les prix seront décernés en juillet. (Président : Auguste Bergot, 15, rue Loucheur, Brest.)

CENTRE CULTUREL DE MENEZ-KAMP

— De gros frais doivent être engagés et de gros travaux entrepris afin que le manoir de Menez-Kamp au milieu de quatre hectares de bois et de landes puisse être ouvert aux activités culturelles bretonnes. Votre aide est attendue à Spézet (Sud-Fin.). Ces frais et ces travaux doivent être assurés par le Mouvement breton lui-même.

PERMANENCE DU GORSEDD A NANTES

— Elle se tient désormais dans une arrière-salle du Café du Palais, près du Palais de Justice. Nos amis de la région et nos confrères de passage dans la capitale de nos Ducs sont cordialement invités à prendre contact, à partir de septembre, avec le groupe nantais, de 19 h à 20 heures.

Keleier aozet gant

AB MODRON ha Drouiz AN TRIBANN.

